

INVESTIR

Diversifier ses investissements à l'international

Plusieurs outils permettent de placer des actifs financiers à l'étranger, tout en dosant la prise de risque. Tour d'horizon.

Investir à l'international : c'est possible, et même recommandé, pour capter des potentiels de rendement intéressants... Mais pas toujours évident lorsqu'on ne maîtrise pas les marchés financiers, qui, en outre, sont très volatils. Actions, obligations, devises... Que choisir et sur quel type de support se lancer ?

L'assurance-vie, qui reste le placement préféré des Français, est l'enveloppe privilégiée (*lire l'encadré*), car à travers elle, « les épargnants peuvent sélectionner des fonds diversifiés », conseille Andy Bussaglia, associé gérant du cabinet de gestion Family Patrimoine. Mieux vaut préférer ces fonds diversifiés plutôt que des fonds actions ou obligations purs, plus risqués. « L'idéal est de sélectionner un contrat d'assurance-vie proposant plusieurs fonds diversifiés. Ainsi, l'épargnant profite des différentes expertises des gérants », ajoute Andy Bussaglia. A côté des fonds diversifiés, l'épargnant peut aussi miser sur un autre instrument, les trackers. Il s'agit de fonds regroupant plusieurs valeurs répliquant un indice boursier mondial, par exemple, le S&P 500 (500 grandes sociétés cotées sur les bourses américaines), le CAC 40 ou le Dow Jones, ou un indice sectoriel (automobile, pharmaceutique, matières premières...). Mais actuellement, peu d'assureurs offrent la possibilité de miser sur des trackers à travers un contrat d'assurance-vie. Plus communément, « chaque assureur présente une liste d'unités de comptes (des supports risqués) parmi lesquelles l'épargnant fait son choix et peut investir », indique Frédéric Picard, fondateur de Myflow, un site d'informations financières et d'outils à destination des conseillers en gestion de patrimoine (CGP). Bien sûr, l'offre est plus ou moins étoffée selon les assureurs. Pour être accompagné, un client néophyte peut avoir intérêt à demander une gestion sous



(Photononstop/Corbis/Ken Seet.)

mandat. L'assureur propose ainsi au client de se décharger de la gestion de son actif investi en supports risqués par le biais d'un partenariat avec une société de gestion. Après avoir choisi un profil de risque (prudent à dynamique), le gestionnaire s'occupe du pilotage. Mais cela « présente un coût s'ajoutant aux frais de gestion du contrat », indique Edouard Michot, président d'*assurancevie.com*. Autre moyen : s'adresser à un CGP qui sélectionne, en fonction du profil de risque du client, les fonds existants sur le marché.

Boursicoter ou investir dans la pierre

Si l'épargnant est extrêmement connaisseur, il peut jouer en Bourse directement à l'aide d'un compte-titres ou d'un PEA (voir encadré) en achetant des titres vifs. Des courtiers comme Binck, Fortuneo, Bourse Direct ou Boursorama, présentent les tarifs les plus intéressants du marché pour boursicoter à sa guise. Autre piste possible : investir dans la pierre, au travers de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Ce placement consiste à investir collectivement au sein d'une société qui se charge ensuite de louer ces immeubles à usage commercial ou d'entreprise. Chaque associé en fonction de sa quote-part touche un loyer chaque trimestre. « Dans le cadre d'un investissement en SCPI, il convient d'allouer au moins 20 à 30 % sur des SCPI européennes afin de chercher une performance et de mutualiser son risque », conseille Jonathan Dhiver, fondateur du site Internet *meilleurescpi.com*. Avantage de ce

type de support, sa fiscalité. Les revenus fonciers générés par la location sont fiscalisés selon l'imposition du pays dans lequel se situe le bien immobilier.

« Pour éviter la double imposition, les conventions bilatérales prévoient l'obtention d'un crédit d'impôt, indique Jonathan Dhiver. Ce système est clairement bénéfique en Alle-

magne, où l'imposition est bien plus douce qu'en France. » De plus, ces revenus de SCPI situés à l'étranger sont exonérés de prélèvements sociaux. Les parts de SCPI peuvent, elles aussi, être achetées directement auprès des gérants ou dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

■ MATHILDE MONA

Quel support ?

- **Le compte-titres** permet de détenir des actions ou des fonds commun de placement (FCP) sans limite géographique. Son bémol : sa fiscalité. Les gains tirés du compte-titres sont imposés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), après un abattement de 50 % pour une durée de détention comprise entre 2 et 8 ans, 65 % au-delà de 8 ans de détention, plus prélèvements sociaux (15,5 %).

- **L'assurance-vie.** Sa fiscalité est toujours aussi favorable : au bout de 8 ans, les plus-values sont imposées au taux de 7,5 % avec un abattement de 4 600 euros pour une personne seule (9 200 euros pour un couple).

- **Le contrat de capitalisation.** Au sein de cet outil, un épargnant peut loger des fonds d'actions ou d'obligations, des trackers ou des SCPI. Sa fiscalité est la même que pour l'assurance vie, à l'exception de la fiscalité patrimoniale (cet actif rentre dans la succession, contrairement à l'assurance-vie).

- **Le plan d'épargne en actions (PEA) et le PEA-PME.** A condition de n'effectuer aucun retrait durant 5 ans, les plus-values et dividendes encaissés sont exonérés d'impôts. Inconvénient : seuls des actions et des fonds actions européennes peuvent y être logés. Sauf à miser sur des trackers mondiaux qui y sont, depuis peu, éligibles.

L'AVIS DE...



(DR.)

« En Europe, nous misons sur les secteurs bancaire, automobile et télécoms »

Aymeric DIDAY
directeur de la gestion sous mandat chez SPGP, société de gestion de portefeuilles

◆ Quel est le contexte international ?

Il est marqué par des politiques monétaires accommodantes, en Europe, grâce à la Banque centrale européenne (BCE), au Japon, en Chine et aux Etats-Unis, par sa Réserve fédérale (FED), conservant pour le moment sa politique de taux bas. Tout est mis en oeuvre pour soutenir la croissance des pays développés, ce qui est très favorable aux marchés financiers. En Europe, la croissance s'améliore et, dès la rentrée, nous prévoyons une amélioration significative des résultats des entreprises européennes.

◆ Sur quels types d'actifs est-il plus intéressant d'investir dans l'environnement actuel ?

Les valeurs européennes présentent un fort potentiel de valorisation. Il apparaît judicieux de se tourner vers le secteur bancaire, automobile et les télécoms. Ce dernier est en cours de consolidation

et présente de belles performances. En parallèle, il convient d'allouer une petite partie aux valeurs américaines sur le secteur, entre autres, des technologies. Les Américains sont parmi les meilleurs dans la sécurité sur Internet, le Big Data, et les objets connectés. A l'international, il est préférable de passer par la gestion collective, autrement dit, par des OPCVM et des fonds communs de placement (FCP) que d'acheter des titres en direct. En revanche, les obligations longues d'Etat et d'entreprise sont à éviter. Compte tenu d'une remontée du taux obligataire, c'est un actif très risqué.

◆ Faut-il éviter les marchés émergents ?

Il convient de dissocier les marchés émergents. L'histoire n'est pas la même au Brésil ou en Russie. Soyons un peu plus sélectifs dans ce que nous appelons « marchés émergents ». Sur ce segment, nous nous orientons en particulier sur la Chine. Ce pays bénéficie de plusieurs plans de soutiens économiques pour favoriser la croissance. Sur les marchés émergents, il convient d'y investir au maximum 10 % de son investissement. Toujours par le biais de SICAV, de FCP et non d'achats de titres en direct.

EN SAVOIR PLUS

A CONSULTER

- Pour construire et gérer un portefeuille en ligne :

www.fundshop.fr

- Le site Internet de l'Autorité des marchés financiers :

www.am.f-finance.org